



École supérieure  
du professorat  
et de l'éducation  
Académie de Grenoble



## DU CoMéPE - RÈGLEMENT DES ÉTUDES 2016/2017

**Principes** : l'évaluation des modules de la formation ne génère pas de notes.  
Les modules sont validés, ou non. La validation s'appuie sur l'assiduité (validé/non validé).

La délivrance de Diplôme d'Université est assujettie à la validation de 100% des modules constitutifs.